

Image not found or type unknown



Loi d'accessibilité handicap pour les professions libérales

Par **nath**, le **07/04/2012** à **07:15**

Bonjour, rn rn actuellement profession libérale (psychologue), je souhaite acheter des bureaux en SCI dans une copropriété qui n'est pas accessible aux handicapé. Suis-je obligé de réaliser les travaux d'accessibilité aux handicapés ou existe-t-il une dérogation pour ce type d'espace accueillant du publique ? rn rn merci